



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Préfecture de l'Essonne
N° de la délibération : VI-DEL-2026-045
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026

Date de convocation : 2 avril 2026

Délibération n° VI-DEL-2026-045

Date d'affichage : 2 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 33

Votants : 34

Objet : Amendement – Régime indemnitaire des élus locaux

L'an deux mille vingt-six, le 8 avril à 19 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilles BAYART, Maire d'Etampes.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilles	BAYART	Maire
M.	Guy	ALDEGUER	1 ^{er} Adjoint au Maire
Mme	Virginie	TARTARIN	2 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Bésart	BLAKAJ	3 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Géraldine	PATARD	4 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Régis	DARRIBERE	5 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Morgane	BLOT	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Victor	HENNEBELLE	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Fatimata	BÂ	8 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Rémy	THOUVENOT	9 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Séverine	PETITPIERRE	10 ^{ème} Adjointe au Maire
M .	Jean-Jacques	GODARD	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Mohamed	SAROUNI	Conseiller municipal
Mme	Paola	LENDORMY	Conseillère municipale
Mme	Marie-Aline	MULARD	Conseillère municipale
Mme	Patricia	BEAUPERE	Conseillère municipale
Mme	Ghania	IDRI	Conseillère municipale
M.	El Hadji Assane	SARR	Conseiller municipal
Mme	Sylvie	VAN DER LINDEN	Conseillère municipale
Mme	Isabelle	MYTYCH	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Laura	HOURMAN	Conseillère municipale
M.	Thomas	GAURET	Conseiller municipal
Mme	Mathilde	DESAUTY	Conseillère municipale
M.	Bastien	SORET	Conseiller municipal
Mme	Annie-Claude	MOZZANI	Conseillère municipale
Mme	Catherine	RON SIN	Conseillère municipale
Mme	Aïcha	AHRAOUI GAVINET	Conseillère municipale
M.	Messaoud	HAMMOU	Conseiller municipal
M.	Kévin	LE FOLL	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Giovanni	CHAAFA	Conseiller municipal

ETAIT ABSENT REPRESENTE : M. Clément LORY représenté par Mme Virginie TARTARIN

ETAIT ABSENT : M. Mathieu HILLAIRE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier SIGMAN

Le groupe Etampes en Commun a déposé un amendement concernant l'application des majorations pour le régime indemnitaire des élus locaux :

Dispositif :

I. Le tableau annexé à la présente délibération est remplacé par le tableau suivant :

	Taux de l'IBTFP	Nombre d'élus	Montant / élu	Total	MAJORSU*		MAJORATION ARRONDISSEMENT**		MONTANT BRUT TOTAL / ELUS
					Taux IBTFP	Montant	Taux IBTFP	Montant	
Maire	70,00%	1	2 677,36 €	2 677,36 €	90,00%	3 699,47 €	16,00%	739,89 €	4 439,36 €
Adjoints	12,60%	10	517,93 €	5 179,28 €	16,80%	690,57 €	2,52%	103,59 €	794,15 €
Conseillers municipaux délégués du maire	15,00%	11	616,56 €	6 782,36 €			3,00%	123,32 €	739,89 €
Conseillers municipaux	3,00%	13	123,32 €	1 603,16 €					123,32 €
Enveloppe globale mensuelle				16 442,08 €	Enveloppe globale mensuelle				22 122,82 €
Enveloppe globale annuelle				197 304,96 €	Enveloppe globale annuelle				265 473,82 €

Exposé des motifs :

La situation financière de la commune étant particulièrement contrainte, avec un niveau d'endettement supérieur à 42 millions d'euros, et une épargne nette prévisionnelle pour 2025 proche de la nullité, le groupe Etampes en Commun propose un abaissement du niveau global de l'indemnité du maire.

Cet effort, relativement maîtrisé et respectueux de l'exigence des missions du maire, conduira à une baisse de 15% de l'indemnité mensuelle brute post-majoration.

L'indemnité brute, après majoration, passerait ainsi de 5261,47 € à 4439,36 €.

Une telle évolution permettrait de réaliser une économie annuelle de plus de 10 000 € : l'enveloppe globale annuelle post-majoration passerait ainsi de 275 339,07€ à 265 437,82€.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré par 6 voix pour (MM CHAAFA, HAMMOU, LE FOLL, AHRAOUI GAVINET, BINET-DEZERT, MOZZANI), 27 voix contre et 1 abstention (Mme MYTYCH),

- Rejette l'amendement proposé par le groupe Etampes en Commun



Gilles BAYART
 Maire d'Etampes

Bou

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :10 AVR. 2026..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.